

LE JUBILÉ

Accordé au monde entier

MEUREUX ceux qui, pendant l'année sainte, ont pu faire le pèlerinage de Rome ! Mais les autres catholiques ne seront privés ni des grâces, ni des privilèges du jubilé.

Aussitôt après la clôture de la porte sainte, à Saint-Pierre, le Souverain-Pontife a fait promulguer le bienfait du jubilé accordé au monde entier pendant la durée de six mois.

Les six mois commenceront à courir à dater de la publication de la bulle d'indiction de prolongation par les évêques de chaque diocèse. Cette bulle n'est pas encore arrivée à l'archevêché par voie officelle, mais elle ne peut maintenant tarder longtemps à venir.

En attendant, un manuel contenant toutes les indications nécessaires pour profiter de la faveur jubilaire, est sous presse. Ce sera pour les fidèles un précieux vademecum, pendant les six mois du jubilé d'extension.

Chrétiens, n'oublions pas nos dettes, pensons à celles de nos chers absents qui peuvent souffrir en purgatoire, et préparons-nous dès aujourd'hui à puiser largement dans le trésor des indulgences de l'Église.

JUBILE EPISCOPAL

DE MGR MOREAU

Évêque de Saint-Hyacinthe

MERCREDI dernier, le clergé et les fidèles du diocèse de Saint-Hyacinthe célébraient, dans une belle fête, les noces d'argent épiscopales, le vingt-cinquième anniversaire du sacre de leur évêque aimé et vénéré, Mgr Louis-Zéphirin Moreau.

A peine les premiers échos de cette filiale et religieuse démonstration nous sont-ils parvenus, au moment où nous